
CC 51 : COMMISSION PARITAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

En préambule, nous constatons l'absence de la CFDT ; celle-ci ne veut plus négocier avec la FEHAP dans le cadre de la dénonciation de la Convention Collective...

Les organisations CFE-CGC, CFTC, CGT, et FO, ont fait lecture d'une déclaration commune précisant, qu'elles refusaient le passage en force de la FEHAP ; car cette dénonciation méprise, une fois de plus, le paritarisme.

Les Organisations Syndicales présentes, considèrent que la FEHAP doit changer d'attitude à l'égard des représentants des salariés, et doit s'engager dans un dialogue social constructif.

Les quatre Organisations Syndicales mettent en garde la FEHAP sur les conséquences qu'il y aurait à continuer de considérer que les ressources humaines sont une charge qu'il faut combattre, **alors qu'elles font la richesse de nos établissements.**

La FEHAP déclare qu'elle a été contrainte, pour des raisons juridiques, de dénoncer une grande partie de la convention. Son objectif est de traiter seulement les 15 points qu'elle avait ciblés, et pour lesquels, 18 mois de « négociations » se sont terminés par un échec.

Pour rappel dans ces 15 points on retrouve :

- La reprise de l'expérience professionnelle ;
- Le déroulement de carrière lié à l'ancienneté ;
- La majoration spécifique pour les cadres ;
- La reprise de majoration spécifique des cadres ;
- Les promotions ;
- Les jours fériés ;
- Les indemnités de départ à la retraite ;
- Les indemnités de licenciement....

La FEHAP déclare sa volonté de voir aboutir ces négociations. Elle est prête à donner des signes forts afin de trouver un consensus.



La CFE-CGC reproche à la FEHAP :

- de n'avoir jamais pris en compte les propositions des Organisations Syndicales,
- de ne nous avoir jamais transmis d'éléments chiffrés, de « naviguer à vue ».

C'est pourquoi la CFE-CGC estime que sur ce dossier la FEHAP :

- a fait preuve d'un manque de compétence,
- berne, par une explication tronquée, une bonne partie de ses adhérents.

Pour la CFE-CGC, les positions de la FEHAP vont considérablement entraver le processus de négociation de 2012.

La FEHAP communique le calendrier de réunions pour l'année prochaine, avec six dates pour les Commissions Paritaires et quatre journées pour des groupes de travail.

Ces dates, imposées par la FEHAP, ne convenaient pas aux Organisations Syndicales, une suspension de séance a été nécessaire pour trouver des dates qui convenaient à tout le monde.

Manifestement la FEHAP avait dû oublier la signification du **PARITARISME**.

Les commissions paritaires auront lieu les Vendredi 20 Janvier ; Vendredi 13 Avril ; Mardi 19 juin ; jeudi 13 septembre ; Mardi 9 octobre ; Jeudi 22 novembre.

Les groupes de travail auront lieu les vendredi 10 février ; vendredi 9 mars ; vendredi 4 mai ; Mardi 3 juillet.

